

**REQUÉRANTS
NON-
ADMISSIBLES**

Les requérants non-admissibles incluent les organismes publics, les sociétés de la Couronne, celles dont la Couronne détient plus de 50% des actifs ainsi que leurs filiales ou entreprises associées, et les organismes sans but lucratif.

ÉVALUATION

Les agents des Centres du commerce international étudieront les demandes en fonction des critères d'admissibilité liés à l'entreprise et aux coûts, avant d'approuver le financement.

**COÛTS
ADMISSIBLES**

Le PDME partagera jusqu'à concurrence de 50 % :

- le coût du billet d'avion international aller-retour en classe économique ou le coût équivalent d'un autre mode de transport dans le cadre d'une visite d'identification de marché approuvée

et/ou

- les frais de participation à une foire commerciale à l'extérieur du Canada.

La contribution du PDME se limite à deux projets approuvés par exercice financier.

**COÛTS NON
ADMISSIBLES**

Le PDME ne couvrira pas :

- le coût des produits (échantillons compris), sauf aux fins de participation à une foire commerciale;
- le coût de traduction dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada;
- le salaire des employés ou les commissions;
- les frais de représentation et de réception;
- les frais de séjour (hôtel et repas);
- la TVA (telle que perçue par les gouvernements étrangers);
- la TPS.